

**PRESENTS :**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

**Nombre de membres afférents au Bureau :** 10  
**En exercice :** 10  
**Présents :** 10

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Louis SALA

**Date de convocation :** 22 mars 2023

**COMPTE RENDU**

Le PV du dernier Bureau est adopté à l'unanimité des présents.

Le Secrétaire de séance est désigné : Louis SALA.

La séance est ouverte par le Président qui présente l'ordre du jour :

**Ordre du jour**

- 1) Travaux de réfection des plages de la piscine Espace Aquasud ;
- 2) Acquisition des parcelles AK 112 et AK 113 pour la réalisation de la liaison structurante durable tranche 1 ;
- 3) Acquisition d'une partie de la parcelle AK 124 pour la réalisation de la liaison structurante durable tranche 1 ;
- 4) Aménagement d'un tiers lieu sur la commune d'Alénia – Autorisation de signature des marchés de travaux.

Questions diverses.

### **Affaire n° 1 : Travaux de réfection des plages de la piscine Espace Aquasud :**

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des plages et de l'étanchéité des évacuations de la piscine Espace Aquasud de Saint-Cyprien, la Communauté de Communes Sud Roussillon a, conformément à l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, sollicité deux entreprises pour un marché de travaux comprenant démolition, travaux de terrassement, fourniture et pose de carrelage et reprise des goulottes.

Les offres reçues sont les suivantes :

- Entreprise ETANDEX, pour un montant de 98 500,44 € HT, soit 118 200,53 € TTC
- Entreprise RLTP, pour un montant de 112 325,00 € HT, soit 134 790,00 € TTC

Aussi, il est proposé d'attribuer le contrat à l'entreprise ETANDEX, l'offre étant jugée économiquement la plus avantageuse.

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ETANDEX, ainsi que toutes pièces utiles à son exécution ;

✚ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

### **Affaire n° 2 : Acquisition des parcelles AK 112 et AK 113 pour la réalisation de la liaison structurante durable tranche 1 :**

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison structurante durable reliant les communes d'Alénia, Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne, l'acquisition de tout ou partie de parcelles est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé le Jardin Bio de Laurie accepte de céder à la Communauté de Communes Sud Roussillon :

- Une partie de la parcelle cadastrée AK 112, d'une superficie de 390 m<sup>2</sup>,
- Une partie de la parcelle cadastrée AK 113, d'une superficie de 105 m<sup>2</sup>,

Toutes deux situées le long de la RD22, lieu-dit Vilarasa sur la commune d'Elne, dont il est propriétaire.

En contrepartie, la Communauté de Communes soutiendra le projet de boisement sur la partie de la parcelle AK 112, restant la propriété du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, en fournissant des végétaux issus de la pépinière départementale et en aidant à leur plantation, à hauteur de la compensation financière prévue à 2,50 € le mètre carré, soit pour un montant de 1 237,50 € (sur la superficie totale du rachat s'élevant à 495m<sup>2</sup>).

Le montant de 2,50€ / m<sup>2</sup> a été fixé à la suite d'une évaluation des Domaines.

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** d'acquérir ces parties de terrain en fournissant en contrepartie des végétaux issus de la pépinière départementale et en aidant à leur plantation, pour une valeur de 1 237,50 € ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié à intervenir ;

☞ **DIT QUE** les crédits relatifs à ces acquisitions sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

**Affaire n° 3 : Acquisition d'une partie de la parcelle AK 124 pour la réalisation de la liaison structurante durable tranche 1 :**

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison structurante durable reliant les communes d'Alénya, Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne, l'acquisition de tout ou partie de parcelles est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Une des passerelles du projet enjambant le canal, il est nécessaire d'acquérir la partie de terrain nécessaire à sa mise en place.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin d'Elne accepte de céder à la Communauté de Communes Sud Roussillon une partie de la parcelle cadastrée AK 124, d'une superficie de 108 m<sup>2</sup>, située le long de la RD22, lieu-dit Vilarasa sur la commune d'Elne, dont elle est propriétaire, au prix de 2,50 € le mètre carré, soit pour un montant total de 270,00€.

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** d'acquérir la partie (108 m<sup>2</sup>) de la parcelle AK 124 au prix de à 270,00 € ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié à intervenir.

☞ **DIT QUE** les crédits relatifs à cette acquisition sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

**Affaire n° 4 : Aménagement d'un tiers lieu sur la commune d'Alénya – Autorisation de signature des marchés de travaux :**

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de l'aménagement d'un tiers-lieu dans les anciennes caves Ecoiffier sur la commune d'Alénya, il a été décidé de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour un marché de travaux divisés en 7 lots :

- ✓ Lot 1 – Gros œuvre - Charpente
- ✓ Lot 2 – Menuiseries extérieures - Serrurerie
- ✓ Lot 3 – Cloisons – Plâtrerie
- ✓ Lot 4 – Menuiseries intérieures
- ✓ Lot 5 – Peinture
- ✓ Lot 6 – Electricité courants forts/courants faibles (CFO/CFA)
- ✓ Lot 7 – Plomberie - CVC

- **Pour le lot 1 – Gros œuvre - Charpente**

L'offre de TOULOUGES CONSTRUCTIONS après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée la plus économiquement avantageuse et correspond au cahier des charges sollicité, pour un montant de 110 100,00 € HT.

- **Pour le lot 2 – Menuiseries extérieures - Serrurerie**

L'offre de ACS FERMETURES, après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée la plus avantageuse et correspond au cahier des charges sollicité, pour un montant de 81 823,00 € HT.

- **Pour le lot 3 – Cloisons – Plâtrerie**

L'offre de TECHNO BAT après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée la plus économiquement avantageuse et correspond au cahier des charges sollicité, pour un montant de 148 948,81 € HT.

- **Pour le lot 4 – Menuiseries intérieures**

L'offre de TECHNO BAT après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée la plus économiquement avantageuse et correspond au cahier des charges sollicité, pour un montant de 93 855,53 € HT.

- **Pour le lot 5 – Peinture**

L'offre de ATELIER OLIVIER après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée la plus économiquement avantageuse et correspond au cahier des charges sollicité, pour un montant 26 009,00 € HT.

- **Pour le lot 6 – CFO-CFA**

L'offre de ASC ELECTRONIQUE - JEAN TOURRES après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée la plus économiquement avantageuse et correspond au cahier des charges sollicité, pour un montant de 123 997,60 € HT.

- **Pour le lot 7 – Plomberie - CVC**

L'offre de MARES SAS après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée la plus économiquement avantageuse et correspond au cahier des charges sollicité, pour un montant de 127 066,00 € HT.

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

✍️ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises mentionnées ci-dessus ;

✍️ **DIT QUE** les crédits relatifs à ces marchés sont inscrits sur le budget concerné.

**Questions diverses :**

- A la suite du renouvellement à venir de la DSP « fourrière animale », un bilan des tournées est présenté.  
Il s'avère qu'il y a peu de résultats (un seul animal capturé ces 3 dernières années).  
Les membres du Bureau s'accordent sur le fait de ne plus programmer ces tournées dans la prochaine DSP en se laissant la possibilité de pouvoir les organiser à la demande.
- Christophe MANAS revient sur la réunion qui s'est tenue à la sous-préfecture au sujet de la problématique de la ressource en eau.  
Des plans communaux de restriction vont devoir rapidement être mis en place, notamment pour l'utilisation par les services municipaux.  
Cette problématique sera abordée lors de la prochaine réunion des maires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.

**Le Secrétaire**  
**Louis SALA**

**Le Président**  
**Thierry DEL POSO**